

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L1617-5 du Code général des collectivités locales, ce titre exécutoire est émis et rendu exécutoire pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont :

Destinataire de votre paiement : OM ADOUR MADIRAN Régie de recette VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT 80 bis avenue Claude Chalin 65500 VIC EN BIGORRE Tél : 06.37.80.98.98 Siret : 20007210600129 APE : 3811Z	Émetteur de la créance : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN 21 place Corps Franc Pommies 65500 VIC EN BIGORRE Tél : 06.37.80.98.98 redavance.om@adour-madiran.fr Siret : 20007210600012 APE : 8411Z	N°Bordereau	2	N° Titre	2	Exercice	2018	
		Date de facture	04/05/2018	Code usager	14263	Date mise en recouvrement	04/06/2018	
		Numéro de facture :				0000037998		
		MME OU M RUI SYLVANA 174 R HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET						

AVIS DES SOMMES À PAYER
FACTURE REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Période de facturation : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Lieu de collecte : 174 R HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET

Catégorie de redevable : PARTICULIER

Volume du bac facturé : 180

DÉTAIL DE LA PRESTATION	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 - 174 R HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET				
Abonnement - Bac N° 180083290	365	jours	82,00 €	82,00 €
Levées - Bac N° 180083290	12	levées	10,87 €	130,44 €
Paiement par internet TIPI : http://adour-madiran.fr/redevance-ordures-menageres Référence TIPI : 020741-14263-37998-65			NET À PAYER €	212,44 €

Détails des levées

Bac N° 180083290 : 2 levées
 14/12/2017 25/01/2018

À compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- 30 jours pour payer cette somme au régisseur de recette selon les modalités détaillées au verso.
- Deux mois pour éventuellement contester cette facture, selon les modalités détaillées au verso.

Les services de la communauté de commune Adour Madiran se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Frédéric RE, Président de la communauté de communes Adour Madiran